

Meauzac

info



Café « La terrasse du Tarn à Meauzac »

• *Bulletin Municipal N°8*

Sommaire

P. 1 Le mot du Maire

P.2 Compte rendu des séances Conseil Municipal

P.14 Infos en vrac

P. 21 quelques dates à retenir

Les dossiers du Maire :

P.22 le P.L.U

P.23 acquisition des bâtiments Marty

P.24 Synthèse des comptes 2003

Le mot du Maire

A travers ces quelques mots, je voudrais vous dire combien votre Conseil Municipal et moi-même faisons d'efforts pour que votre commune s'embellisse et grandisse.

En effet, le dossier P.L.U que vous trouverez longuement développé dans ce bulletin est la preuve de la large vision de vos élus sur l'avenir de notre cité.

Ce développement est l'affaire de tous et nous sommes tous concernés. L'achat des « bâtiments Marty » sont une preuve supplémentaire de l'anticipation de votre Conseil, sur la vie économique de Meauzac.

Votre Conseil (voir développement à l'intérieur) se soucie de l'avenir de nos commerces de proximité et c'est main dans la main avec eux que nous allons définir les axes de développement et de travail pour la pérennité de notre tissu économique.

Enfin pour clore ce « mot », je voudrais encore une fois faire appel à votre civisme. En effet, il y a encore des imperfections sur quelques points :

- concernant le tri sélectif, de grâce, consultez les petits fascicules qui vous ont été distribués ou renseignez vous auprès de votre Mairie.
- La fosse qui est dévolue aux fleurs ou couronnes séchées dans le cimetière ne doit servir qu'à ça et non pas à recevoir des déchets ménagers.
- Nous constatons de plus en plus de divagations de chiens. Nous amènerons désormais systématiquement les chiens errant à la SPA.
- Nous faisons chaque année, des efforts pour le fleurissement de notre village et nous constatons encore des vols réguliers de nos plantations.

Je vous remercie de faire les efforts nécessaires afin que Meauzac se développe en bonne intelligence et dans la fraternité.

Le Maire
José LACOMBE

RAPPEL

Permanence du maire ou des adjoints : le samedi de 10 h 00 à 12 h 00

SEANCE DU 28 JANVIER 2004

Objet : Traverse du Village - Avenant n°2 au marché

Par délibérations en date du 21 août et 26 novembre 2003, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux d'aménagement de la traverse sur la RD 42 ainsi que l'avenant n°1 au marché de travaux relatifs à l'augmentation du délai d'exécution et à la prise en considération de nouveaux prix.

Or, lors de la réalisation de ces travaux, il s'avérait nécessaire de procéder à des prestations supplémentaires qui n'entraînent pas une augmentation du délai d'exécution et ne font pas l'objet de prix nouveaux.

Ces prestations supplémentaires, votée à l'unanimité, par le Conseil Municipal, modifient le montant initial du marché. L'avenant n°2 s'élève à 9 539,30 € T.T.C

Objet : Traverse du Village - Approbation du devis d'éclairage public Route de Lafrançaise suite à l'aménagement de la RD 42 - Entreprise CITEL

Suite à l'aménagement de la RD 42, il est apparu nécessaire de procéder à l'installation de l'éclairage public de cette zone.

L'entreprise CITEL propose un tarif de 4.926,83 € H.T soit 5.892,49 € TTC correspondant à la réalisation de travaux souterrains qui ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Objet : Schéma d'assainissement - Demande d'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de l'étude

La loi du 3 janvier 1992 dite "Loi sur l'eau" et ses textes d'application mettent en place un nouveau mode d'intervention des collectivités territoriales notamment en ce qui concernent l'assainissement et la distribution de l'eau.

Pour ce qui concerne l'assainissement, les communes délimitent après enquête publique les zones d'assainissement collectif, les zones d'assainissement non collectif.

Afin de mener à bien les études devant être réalisées pour la définition du schéma d'assainissement, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter une aide de l'Agence de l'Eau.

Objet : Prévention des risques professionnels - Approbation d'une convention relative à l'intervention de la conseillère en hygiène et sécurité du Centre de Gestion en qualité de d'agent chargé de la mission d'inspection (ACFI) et en qualité de conseil pour l'élaboration et la mise à jour du document obligatoire résultant de l'évaluation des risques professionnels

En matière de prévention des risques professionnels des collectivités, la Commune de Meauzac a nommé un agent, Céline GILIS, chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

Deux autres obligations doivent désormais être remplies. Il s'agit de la désignation :

- d'un agent chargé de la fonction d'inspection ou A.F.C.I
- d'un Conseil pour l'élaboration et la mise à jour du document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels.

Ainsi, le Centre de Gestion de Tarn et Garonne propose d'établir deux conventions avec la commune de Meauzac relatives aux sujets exposés ci-dessus.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les propositions de conventions du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne.

SEANCE DU 24 FEVRIER 2004

Objet : Création d'un poste d'agent administratif qualifié à temps non complet

En raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet d'agent administratif qualifié appartenant au cadre d'emplois des agents administratifs territoriaux.

En effet, la Mairie de Meauzac emploie un agent en position de disponibilité sous contrat à durée déterminée dont le terme est fixé au 29 février 2004 et qui exerce les fonctions d'agent administratif qualifié.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la création d'un poste d'agent administratif territorial à 30/35°. Il s'agit de Laurence COLIN.

Objet : Rénovation de l'appartement situé au dessus de la Mairie

Afin de rénover l'appartement situé au dessus de la Mairie qui sera destiné à la location, une estimation du coût des travaux a été réalisée. Ainsi, le montant de la rénovation s'élèverait à 17 786,03 € H.T soit 21 272,08 € T.T.C

Le financement serait assuré par le Conseil Général, l'Etat (DGE), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et par un emprunt de la collectivité.

Ainsi le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de faire rénover l'appartement et a approuvé le plan de financement prévisionnel.

Objet : Demande de participation de la commune de Meauzac au séjour éducatif organisé par le collège de Lafrançaise

Le collège de Lafrançaise a sollicité la commune de Meauzac afin qu'elle participe au financement du séjour éducatif organisé pour six élèves en classe de troisième domiciliés à Meauzac.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer la participation de la commune à 45 € par enfant.

SEANCE DU 11 MARS 2004

Objet : Contrôle des aires de jeux, équipements sportifs, installation électrique, systèmes de sécurité incendie.

Les contrats de contrôle des aires de jeux, équipements sportifs et de l'installation électrique des bâtiments ayant pris fin au 31 décembre 2003, il y a lieu de procéder à leurs renouvellements et à la souscription d'un contrat relatif au contrôle des systèmes de sécurité incendie.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les nouveaux contrats qui seront souscrits pour une durée de 3 ans et dont le coût est le suivant :

- Contrôle des aires de jeux et équipements sportifs : 250 € H.T par an
- Contrôle des installations électriques : 400 € H.T par an
- Contrôle des systèmes sécurité incendie : 150 € H.T par an

Objet : Site de la briqueterie - Choix opérationnel concernant la destination du site - Annulation de la délibération en date du 25 novembre 2003.

Le Tribunal Administratif de Toulouse a transmis à la Mairie de Meauzac, le 12 janvier 2004, une requête en annulation de la délibération du 25 novembre 2003, relative au choix du projet opérationnel concernant la destination du site de la briqueterie, introduite par Monsieur Patrick CAILLET.

Il s'avère que cette délibération, non inscrite expressément à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal, présente effectivement un vice de forme entachant sa légalité.

Il est donc proposé d'annuler cette délibération et de délibérer à nouveau sur cette question.

Il est ici précisé que deux des trois dossiers techniques (SERVAT/CUBAYNES et IZARD/ MAISONS TRADITIONNELLES) ont, sur demande du Maire auprès des porteurs de projet, été représentés par leurs auteurs ; Monsieur CAILLET n'ayant pas répondu à cette invitation, les élus auront à se prononcer sur la base de son dossier initial.

A l'appui de ces dossiers, le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur le devenir du site de la briqueterie, en choisissant un parmi les trois projets présentés.

Considérant que le dossier présenté par Monsieur Patrick CAILLET :

- n'est qu'une étude de faisabilité juridique d'affectation du site qui n'a pas de caractère opérationnel immédiat,
- que les propositions qu'elle contient confèrent, pour partie, une vocation économique du site alors que la modification du POS approuvée le 27 juin 2003 a entendu privilégier une vocation d'habitat de ce site,
- que cette étude se borne à présenter les diverses solutions juridiques d'une politique générale d'interventionnisme économique et d'habitat, sans établir la faisabilité économique des solutions sur le site, au regard des capacités financières de la Commune,
- que le dossier présenté, non soutenu par des projets d'implantation d'entreprises identifiées ou des offres fiables d'opérateurs ou aménageurs pour le volet habitat, revêt un caractère des plus aléatoire au regard de sa concrétisation, incompatible avec une volonté immédiate d'affectation du site de la briqueterie,
- que les propositions de concrétisation que cette étude contient risquent d'exposer Monsieur CAILLET aux délits de prise illégale d'intérêts et (ou) de favoritisme, en application des articles L.432-12 et L.432-14 du Code Pénal,

Considérant que le projet présenté par Messieurs CUBAYNES et SERVAT :

- porte sur un projet opérationnel de réalisation d'un lotissement à vocation d'habitat conforme au P.O.S,
- que, néanmoins, ce projet qui met en jeu des investissements importants, est porté par deux personnes individuelles, qui n'établissent pas leur capacité financière à assurer une bonne fin de l'opération,
- que ce projet établit un préalable relatif à la cession gratuite du site par la Commune à leur profit, sans que la Commune puisse être assurée de la rétrocession, à terme, de deux terrains lotis, si l'opération n'arrive pas à son terme,
- que l'un des auteurs du projet, Monsieur SERVAT, est Conseiller Municipal, lequel intéressé à l'opération, pourrait tomber sous le coup du délit de prise illégale d'intérêts, d'autant que la cession gratuite du terrain communal serait donc consentie à son profit pour partie.

Considérant que le projet présenté par Monsieur IZARD, gérant de la Société "SARL MAISONS TRADITIONNELLES" :

- porte également sur un projet opérationnel de réalisation d'un lotissement à vocation d'habitat conforme au P.O.S,
- mais que, contrairement au dossier précédent, il est porté par une Société qui présente les garanties professionnelles et financières permettant d'assurer une bonne fin de l'opération,

- et que, également, contrairement au dossier précédent, il comporte une offre immédiate d'achat du foncier de la Commune au prix de 45.735 €.

Vu l'avis des Commissions TRAVAUX D'INVESTISSEMENT/BUDGET ET PLAN D'INVESTISSEMENT/ECONOMIQUE, réunies conjointement le mercredi 3 mars 2004 et après débat, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité,

- de retenir le projet de lotissement à usage d'habitations sur le site de la briqueterie, porté par Monsieur IZARD, gérant de la SARL Maisons Traditionnelles,
- de lui vendre, sous réserve préalable du permis de lotir, les parcelles cadastrées comme suit : Section B, n° 20, 21, 22, 23, a, 767 - Contenance totale : 40 000 m² au prix de 45.735 €, hors frais et droits de mutation à la charge de l'acquéreur.

De plus, la présente délibération annule et remplace la délibération du 25 novembre 2003, portant sur le même objet.

La présente délibération a été votée à scrutin secret sur proposition du Maire validée par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

Objet : Décision concernant la soumission à référendum local de la délibération relative au choix du projet de destination de la briqueterie.

Vu les articles LO 1112-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes desquels le Conseil Municipal peut soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de la Commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour, décidant de choisir le projet de création d'un lotissement à usage d'habitation sur le site de la briqueterie, porté par la SARL "Maisons Traditionnelles", représentée par son gérant, Monsieur IZARD.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de délibérer sur la question de soumettre, ou pas, la délibération précitée à référendum local, en application des articles susvisés.

Le conseil municipal a décidé, à la majorité, de ne pas soumettre à référendum local la délibération de ce jour portant sur le projet de création d'un lotissement à usage d'habitation sur le site de la briqueterie par la SARL "Maisons Traditionnelles".

Objet : Recours administratif CAILLET/BUTTIGIEG contre la COMMUNE DE MEAUZAC - Autorisation de défendre

Vu les recours en annulation à l'encontre des délibérations du 25 novembre 2003 ayant pour objet, d'une part la "Destination du site de la briqueterie - Choix du projet" (requête n°034596) et d'autre part, la "Destination du site de la briqueterie - Avis sur le référendum" (requête n°040223), introduits par Messieurs Patrick CAILLET et Florian BUTTIGIEG, auprès du Tribunal Administratif de Toulouse,

Considérant que la Commune est défenderesse dans ces deux instances,

Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à défendre directement la Commune dans le cadre des deux recours en annulation précités.

SEANCE DU 24 MARS 2004

Objet : Projet d'acquisition foncière - Immeuble MARTY

Madame MARTY Catherine, propriétaire de l'immeuble sis à Meauzac cadastré section B 96 d'une superficie de 3 800 m² souhaite vendre son bien au prix de 150 000 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cet immeuble dans le but de recentrer la zone commerciale de la Commune de Meauzac.

Après avis des domaines en date du 17 juillet 2003 et de la Commission des travaux en date du 15 mars 2004,

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, l'acquisition de l'immeuble appartenant à Madame Catherine MARTY pour un montant de 150 000 euros,

Objet : Achat de la licence IV

Parallèlement à la décision de ce jour d'acheter l'immeuble appartenant à Madame Catherine MARTY, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'acquérir la licence IV concernant les débits de boissons de 4^{ème} catégorie au prix de 7 622,45 €.

Objet : Choix du financement du projet d'acquisition foncière - Immeuble MARTY

Suite à la décision d'acquérir l'immeuble appartenant à Madame MARTY Catherine pour un montant de 150 000 euros, Monsieur le Maire propose d'effectuer le financement de cette opération par le biais d'un emprunt.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la souscription de l'emprunt auprès de la Caisse d'Épargne.

N.D.L.R : les loyers des deux appartements 457,35€ chacun par mois et la location du café 304,90€ par mois autofinancent entièrement l'annuité de l'emprunt

Objet : Projet de schéma d'assainissement communal - Demande d'aide auprès du Conseil Général de Tarn-et-Garonne

Lors du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2004, il a été décidé de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour l'établissement du schéma d'assainissement. De la même façon, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter l'aide du Conseil Général de Tarn et Garonne pour la conduite d'étude et pour l'établissement du schéma communal d'assainissement.

SEANCE DU 8 AVRIL 2004

Objet : Fixation des taux d'imposition 2004.

Compte tenu des projets prévus pour l'année 2004, la Commission des impôts locaux réunie le 25 mars 2004 a jugé opportun d'augmenter la fiscalité de 3% de la façon suivante :

Taxe	BASES 2004	TAUX 2004	PRODUIT 2004
T.H	574 600	8.31%	47 749
T.F.P.B	389 700	22.33%	87 020
T.F.P.N.B	64 700	113.69%	73 557
T.P	230 900	19.39%	44 771
TOTAL	1 259 900		253 097

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité, l'augmentation de 3% de la fiscalité pour l'année 2004.

Objet : Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes d'électricité.

A partir du 1^{er} juillet 2004, les communes ou leurs groupements devront choisir librement leur fournisseur d'électricité.

Ainsi, afin d'obtenir les prestations les mieux adaptées aux besoins des collectivités locales et au meilleur prix, il paraît intéressant d'adhérer au groupement de commandes d'achats d'électricité, dont le coordonnateur est le Syndicat Départemental d'Electricité du Tarn et Garonne.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention constitutive du Groupement de Commandes pour l'achat d'électricité et des services associés,

Objet : Participation aux frais de transports scolaires 2004/2005.

Comme l'an passé, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la participation de la commune aux frais de transports scolaires pour l'année 2004/2005.

La participation demandée aux familles pour ladite prestation s'élève à :

- 91,50 € pour les demi-pensionnaires
- 45,75 € pour les pensionnaires

La participation de la commune serait la suivante :

- 45,75 € pour les demi-pensionnaires
- 22,88 € pour les pensionnaires

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le montant de la participation de la commune de MEAUZAC aux frais de transports scolaires pour l'année 2004/2005.

NDLR : Les dossiers sont à votre disposition au secrétariat de la Mairie

Objet : Approbation du devis de rénovation du lavoir et demandes de subventions

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un devis relatif à la rénovation du lavoir d'un montant de 16 841,39 € HT soit 20 142,30 € TTC

Afin de mener à bien ce projet, des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Général, de la Région et de l'Europe ; Le solde étant payé par la commune

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité, le devis de rénovation du lavoir ainsi que le plan de financement proposé

SEANCE DU 28 AVRIL 2004

Objet : Constitution du jury d'assises pour l'année 2005

Trois personnes ont été tirées au sort pour la constitution de la liste préparatoire des jurés d'assises.

Objet : Acquisition immobilière immeuble MARTY - Demandes de subvention

Lors de sa séance en date du 24 mars 2004, il a été décidé d'acquérir l'immeuble appartenant à Madame Catherine MARTY pour un montant global de 150 000 euros.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général de Tarn et Garonne afin de mener à bien ce projet.

Objet : Approbation d'un devis de travaux d'assainissement présenté par la société APPIA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux d'assainissement complémentaires préalablement aux travaux de voirie de la traverse du village.

A cet effet, un devis a été réalisé par la société APPIA Quercy Agenais d'un montant de 16 008 € H.T soit 19 145,57 € TTC

Les travaux seront financés intégralement par un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver le devis présenté par la société APPIA Quercy Agenais.

Objet : Approbation des devis de rénovation de l'appartement situé au dessus de la Mairie

Lors de sa séance en date du 24 février 2004, il a été décidé de procéder à la rénovation de l'appartement situé au dessus de la Mairie afin de le louer.

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité d'adopter les devis suivants :

- Menuiserie (Bonnardot S.A.M) : 4 299,97 € H.T soit 5 142,76 € T.T.C
- Electricité (Servat Michel) : 2 809,00 € H.T soit 3 359,56 € T.T.C
- Peinture (Vales) : 5 341,56 € H.T soit 6 388,51 € T.T.C
- Sol (Le sol Français) : 2 962,74 € H.T soit 3 543,44 € T.T.C
- Sanitaires (Fagotto Jacques) : 1 023,00 € H.T soit 1 223,51 € T.T.C

SEANCE DU 25 MAI 2004

Objet : Approbation des tarifs du bail commercial relatif à la gestion du café et du bail du logement consenti au gérant du café

La Commune de Meauzac a acquis le café le 25 mai 2004.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif du bail commercial consenti au futur locataire-gérant du café dont le montant mensuel s'élèverait à 304,90 € et sur celui de l'appartement loué au futur locataire-gérant du café dont le montant mensuel s'élèverait à 457,35 €.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les montants des baux de location mentionnés ci-dessus.

Objet : Choix des devis de travaux d'électricité et de l'achat d'un cumulus pour la salle des fêtes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les devis réalisés dans le but de changer l'alimentation en eau chaude de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir les propositions suivantes :

- Electricité (Servat Michel) : 393,00 € H.T soit 470,03 € T.T.C
- Cumulus (Fagotto Jacques) : 760,40 € H.T soit 909,44 € T.T.C

Objet : Choix de devis de travaux d'électricité du chauffage dans le temple

Le Conseil Municipal a décidé d'installer le chauffage dans le Temple.

A cet effet, il a décidé, à l'unanimité, de retenir le devis de M. Servat Michel d'un montant de 2 754,00 € H.T soit 3 293,78 € T.T.C

Objet : Choix de devis relatif à l'achat d'un motoculteur

Afin de faciliter le travail des employés communaux sur les espaces verts de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition d'un motoculteur.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir le devis proposé AYROLES à Montauban concernant le Modèle T 550 HONDA MAV/MAR : 434,78 € H.T
soit 520,00 € T.T.C

SEANCE DU 7 JUIN 2004

Objet : Signalisation de la traverse du village - Choix des devis

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix des panneaux de signalisation à installer suite aux travaux de la traverse du village.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir le devis proposé par CHELLE SIGNALISATION pour un montant de 2 557,08 € H.T soit 3 058,27 € T.T.C

SEANCE DU 22 JUIN 2004

Objet : Renouvellement des Contrats Emplois Consolidés (C.E.C)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le renouvellement des contrats du personnel employés en Contrats Emplois Consolidés.

En effet, deux agents de la commune sont concernés. Les contrats seraient à renouveler pour les périodes suivantes :

- Premier contrat du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005 (4^{ème} année de contrat) concerne Claudine PARRASTRE
- Second contrat du 1^{er} septembre 2004 au 31 août 2005 (3^{ème} année de contrat) concerne Josiane ARLABOSSE

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de renouveler les contrats désignés ci-dessus.

Objet : Renouvellement du contrat de l'intervenante en anglais

La commune de Meuzac emploie une intervenante en anglais afin de dispenser des leçons aux classes de cours moyens (C.M) et cours élémentaires (C.E)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement du contrat de l'intervenante en anglais pour l'année scolaire 2004/2005.

Les cours sont dispensés à raison de 1h30 pour chacune des classes de C.M et de 45 minutes pour les classes de C.E

La rémunération s'élève à 24,39 € de l'heure.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de renouveler le contrat de l'intervenante en anglais pour l'année scolaire 2004/2005.

Objet : Indemnités de conseil et de confection du budget du Trésorier pour le 1^{er} semestre 2004

Le Comptable Public quitte Lafrançaise au 1^{er} juillet 2004. Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur l'attribution de ses indemnités de conseil et de confection du budget au titre du premier semestre de l'exercice 2004.

Le montant alloué au Comptable Public, pour le premier semestre 2004, s'élève à 220,63 euros.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité d'attribuer au Comptable Public ses indemnités de conseil et de confection du budget pour le 1^{er} semestre 2004 qui s'élèvent à 220,63 € .

Objet : Logement au dessus de La Poste - Choix du locataire

Suite au départ des locataires du logement situé au dessus de La Poste, le Conseil Municipal a choisi, à la majorité, les nouveaux occupants de l'appartement de type T2, M. Lernoux et Melle Alexis. Le loyer mensuel s'élèvera à 300 € T.T.C

SEANCE DU 02 JUILLET 2004

Objet : Election des délégués titulaires et suppléants appelés à former le Collège Electoral du Sénat

Le Conseil Municipal s'est réuni le 02 juillet suite à l'arrêté Préfectoral demandant que soient désignés les délégués et suppléants appelés à former le collège électoral sénatorial dans chaque commune .

Notre commune ayant 15 conseillers municipaux, trois délégués titulaires ont été désignés par vote à bulletin secret :

José Lacombe
Rémi Delbouis
Yves Salitot

Suppléants :

Yves Cazeneuve
Yves Irissou
Jean-Louis Corlouer

Les élections sénatoriales auront lieu le 26 septembre 2004.

ASSAINISSEMENT

SEANCE DU 28 JANVIER ET DU 24 MARS

Objet : Assainissement non collectif - Approbation de la convention pour la mise en œuvre du contrôle des installations d'assainissement non collectif

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et l'article L.224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent de nouvelles responsabilités aux communes en matière d'assainissement non collectif.

Les communes doivent, en effet, assurer le contrôle des nouvelles installations lors des procédures d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux)

Afin de pouvoir répondre aux préoccupations de la commune face aux nouvelles responsabilités qu'elle doit assumer dans ce domaine, elle doit mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Ainsi, la commune est amenée à assurer, en application des dispositions de la loi sur l'eau, une mission de contrôle dans le domaine de l'assainissement non collectif. Le contrôle technique se doit d'être assuré sur l'ensemble du territoire (communal) avant le 31 décembre 2005.

Pour la mise en œuvre de cette mission, un partenariat a été négocié avec le Conseil Général de Tarn et Garonne au travers du Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux (SATESE)

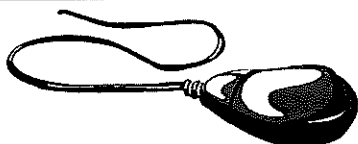
Le Conseil Général a donc proposé à la commune d'examiner les termes d'une convention de partenariat. Ainsi, pour le contrôle des nouvelles installations, le Conseil Général percevra une contribution financière de la commune fixée à 150 € par dossier qui sera répercutée au pétitionnaire.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les termes de la convention avec le conseil Général de Tarn-et-Garonne ainsi que le montant de la participation versée par le pétitionnaire.

Objet : Création du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Dans sa séance en date du 28 janvier 2004, le Conseil Municipal a approuvé la convention pour la mise en œuvre du contrôle des installations d'assainissement non collectif. Il s'agit désormais pour l'Assemblée de se prononcer sur la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) selon les dispositions réglementaires, chargé du contrôle des installations d'assainissement non collectif, d'adopter son règlement et de recourir à l'assistance technique proposée par le Conseil Général.



ADSL

La commune de Meuzac a formulé une demande auprès de France Télécom relative à l'installation technique de l'Internet Haut Débit.

Ainsi, il appartient à la Mairie de Meuzac de recenser les personnes ayant l'intention de souscrire un abonnement ADSL si cette technologie était mise en place dans la commune.

Vous trouverez une fiche intitulée "Intention de souscription aux services ADSL" qu'il vous suffit de compléter et de rapporter à la Mairie. **Attention !** Il s'agit d'un engagement de votre part à souscrire un abonnement haut débit auprès du fournisseur d'accès de votre choix si votre ligne téléphonique devient éligible à ce service.

Si la commune obtient 100 intentions de souscription, France Télécom enclenchera le processus d'équipement de la commune sous réserve que les caractéristiques techniques propres à certaines lignes permettent d'obtenir le haut débit.

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Dans le cadre du P.L.U, un registre de concertation est à votre disposition à la Mairie. Il s'agit pour vous d'émettre vos éventuelles remarques relatives à la transformation de l'actuel Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) en P.L.U notamment sur vos souhaits quant à la destination des terrains.

De plus, afin de compléter votre information sur le sujet, vous trouverez ci-joint une plaquette reprenant les différentes phases de l'élaboration du P.L.U de la commune.

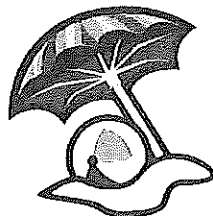
Enfin, une réunion publique aura lieu à l'automne à laquelle tous les Meuzacais seront conviés.



Horaires d'ouverture de la Mairie

Mois de Juillet

Matin :
du lundi au vendredi
de 9h à 12h
Après midi :
du lundi, mardi et jeudi
de 14h à 19h



Mois d'août

Matin :
du lundi au vendredi
de 9h à 12h
Après midi :
lundi, mardi, mercredi et jeudi
de 14h à 19h



Horaires d'Été Garderie



Du lundi
au vendredi
de 7h30 à 12h et
de 13h30 à 18h30

La cantine est fermée durant toute période des vacances d'été

Le boulanger a donné le pain à la cantine le jour de la Fête du Pain ainsi que les Coques des Rois

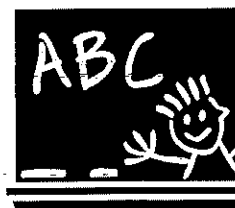
Inscription des enfants à l'école maternelle

Les effectifs scolaires pour rentrée scolaire 2004/2005 étant parvenus à leur niveau maximal, l'école maternelle ne peut pas accueillir les enfants nés en 2002.

Il y a actuellement 59 élèves inscrits. L'inspection académique limite à 56 (deux classes maternelles de 28) le nombre d'enfants par classe pour, vous l'avez compris, un meilleur confort de travail pour les enseignantes, les enfants et les A.T.S.E.M.

Nous sommes donc dans l'impossibilité de recevoir les enfants nés en 2002. Nous prévoyons l'aménagement d'une classe supplémentaire pour la rentrée 2005.

Ce qui ne veut pas dire que nous aurons un poste d'enseignant supplémentaire, car là aussi, c'est soumis à l'arbitrage de l'inspection académique, dans le cadre de la carte scolaire départementale.



Appartement à louer

L'appartement au dessus de la mairie actuellement vacant va être rénové pendant le mois de juillet et août.

Il sera libre au 1^{er} septembre c'est un type F3.

Si vous souhaitez en être le locataire vous devez écrire à la Mairie en joignant les justificatifs de vos revenus.



d'entrée.

Nous tenons, une fois de plus, à remercier nos employés communaux, Jacques et Fabrice, qui ont peint la façade du café, détapissé le couloir de l'appartement du café, vitrifié tous les parquets, repeint la porte



Tout ceci dans un délai très court afin que « la terrasse du Tarn » votre café puisse ouvrir au 1^{er} juillet.

Enfin

Les travaux de la traverse du village s'achèvent



les panneaux de signalisation vont être mis en place sous peu



Le tri sélectif se développe au delà des espérances. Ce geste civique et environnemental est un succès grandissant. Les générations futures nous en seront reconnaissantes car par ces nouvelles habitudes nous contribuerons à leur laisser une planète plus propre .

Que les derniers récalcitrants se rendent compte que leur geste sera interprété négativement par leurs descendants.

N'oubliez pas de compacter vos emballages, bouteilles afin de réduire le volume de vos recyclables, Merci.

Gîte Rural « peyrusse » à Meauzac

La famille Langlade vous fera découvrir un agréable coin de verdure. Cette petite maison de type F4, meublée à l'ancienne ne peut que séduire les amoureux de « l'authentique ».

Son calme, son parc arboré de chênes, vous permettrons d'y passer un agréable séjour.



Le samedi 3 juillet,

a eu lieu l'inauguration du café.

Les Meauzacais ont répondu nombreux à l'invitation du Maire et de son Conseil Municipal, pour souhaiter la bienvenue au nouveau gérant : M. Alain Laniès autour d'un punch.

La terrasse du Tarn

Café chez Alain et Loïc

Le Bourg

82290 Meauzac

Parmi vous depuis peu, mais natif de Les Barthes, je suis heureux de retrouver la plaine du Tarn.

Dans nos petits villages, il fait bon vivre et la volonté de la Mairie de Meauzac de vouloir redynamiser le village m'a séduit. L'établissement est ouvert le mardi et mercredi de 8h à 20h et le jeudi, vendredi, samedi,, dimanche de 8h à 2h. Le café doit être un lieu convivial où il fait bon se rencontrer, quoi de plus agréable que de passer 10mn à bavarder, assis en terrasse devant une tasse de thé ou un jus de fruit, prendre le temps de plaisanter.

Une petite salle de jeux, avec billard, baby-foot, photo play, et flippeur sont à votre disposition.

Les amateurs de belotes et de tarots sont les bienvenus toute la journée et dans l'hiver mon souhait est d'organiser des concours amicaux.

Un vidéo projecteur, avec écran géant a été mis en place pour la retransmission de tous les évènements sportifs et autres. Avis aux amateurs.

Heureux d'être parmi vous, j'espère m'intégrer rapidement et participer à l'essor de Meauzac ;

En vous remerciant d'avance de m'accueillir parmi vous, Alain et Loïc, mon fils, seront heureux de vous recevoir.



Mme Lasaygues, horticultrice à Meauzac a obtenu le 3^o prix pour sa participation « arts en fleurs » à Castelsarrasin. Nous devons la féliciter d'autant plus que les belles fleurs que vous voyez dans le village viennent de chez elle.

Nous devons aussi remercier M. Yves Coconnier, qui nous a offert des plants, que Jacques et Fabrice ont installés devant le café et dans les massifs en face de l'épicerie.



Pour des raisons techniques nous n'avons pu assurer cette année, la mise en place du concours local des maisons fleuries.

Nous ne participons pas non plus au concours du Conseil Général des villages fleuris. Ce n'est que partie remise.

Nos fleurs suscitent des convoitises, car régulièrement, des barquettes fleuries disparaissent (géranium, rose d'inde, impatiens, pensées...).

Ecole

La plupart de nos enseignants (4 sur 5) ont demandé une mutation

Mme Ibos directrice du primaire sera remplacée par Mme Laetitia Neveu qui assurera les mêmes fonctions et prendra en charge le cours élémentaire.

Mme Sophie Courrèges assurera le poste de CM1 et CM2

Mme Marie-Pierre Faure sera chargée du CP/CE1

Mme Julie Ricard s'occupera de la maternelle.

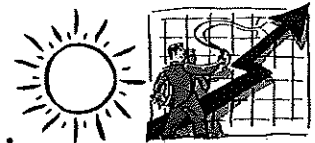
Pendant les vacances d'été l'école va subir une grande rénovation.

En effet le Conseil Municipal a décidé de refaire entièrement l'isolation de l'école.

Un double vitrage sera placé dans les classes, ainsi que dans les pièces du Rased (appartement au dessus de l'école), de la laine de verre sera posée dans les combles.



Plan Départemental de Gestion d'une Canicule



Vous l'entendez souvent à la télévision, par crainte d'une nouvelle vague de chaleur, nous sommes dans l'obligation de créer un Plan Canicule.

Ce plan s'appuie sur une démarche volontaire.

Il concerne les plus de 65 ans ou les personnes handicapées.

Afin de les recenser, ils ont eu dans leurs boites à lettres, une fiche d'inscription à retourner en Mairie. A ce jour, une vingtaine de réponses nous sont parvenues.

Malgré cela, si vous constatez dans votre voisinage, un problème chez une personne âgée, vous vous devez de le signaler en Mairie, afin que l'équipe mise en place par la Municipalité puisse intervenir dans les plus bref délais.



ASSOCIATION TENNIS MEAUZACAISE
« Peyrusse »
82290 MEAUZAC

Le traditionnel tournoi de Meauzac, en cours depuis le 21 juin, prendra fin le samedi 31 juillet lors de la remise des prix à partir de 18 heures, cette soirée est ouverte à tous.

Beaucoup de succès encore cette année avec 86 joueurs seniors mixte et 22 jeunes ou très jeunes, soit 168 rencontres au programme toutes compétitions confondues. Nous remercions au passage la commune de Barry d'Islemade pour le prêt de son court de tennis nécessaire à l'organisation de toutes ces parties.

Chaque vendredi soir à 21 heures, l'A.T.M. organise aussi un concours de pétanque en doublette (montage des équipes à la mêlée).

Après décision depuis maintenant plusieurs mois, à l'image de son Président Jean-Marc SIEURAC et des quelques membres de l'association les plus impliqués depuis de nombreuses années, la totalité du bureau actuel présentera sa démission au cours de l'Assemblée Générale du club qui se tiendra au mois d'août.

Nous souhaitons vivement que pour le bien de la commune, et pour tous ceux motivés par la pratique de ce sport, que le club ne tombe pas en sommeil. Toute personne désireuse de reprendre le tennis à Meauzac, peut prendre contact auprès d'un des dirigeants actuel (permanence tous les soirs au secrétariat du tennis de 18 heures à 22 heures).

Le bureau de l'A.T.M.

A.P.E.M.
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE MEAUZAC
affiliée à la F.C.P.E.

siège social : mairie 82290 Meauzac

Tout d'abord, l'Association des Parents d'Elèves de Meauzac tient à souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents de notre commune, ainsi qu'aux nouveaux enseignants qui seront en poste dès la rentrée, qui cette année est fixé au 2 septembre 2004.

Nous vous rappelons qu'une boîte aux lettres est à votre disposition à côté du garage à vélos vous permettant de nous transmettre vos idées ou suggestions, mais aussi vos problèmes.

Nous vous informons enfin que cette année, le vide grenier aura lieu le 12 septembre 2004. Tous les parents ou grands parents qui souhaitent nous aider ce jour-là seront les bienvenus (placement des exposants le matin, buvette tout au long de la journée, confection de gâteaux...).

Bonnes vacances à tous.

La Présidente
Valérie CHALAIN 06.20.74.53.73

Inter-associations

Lotos

Nouveau : cette année grâce à l'inter associations, tous les lotos de Meauzac seront modernisés :
les boules numérotées seront extraites par soufflerie grâce à la nouvelle machine (pop-corn) les cartons individuels, les plaques de 6, et les plaques de 12 seront flambant neufs.

80 ans de passion



Stade municipal : Tel/Fax : 05.63.31.68.94

Affiliation n° 510392

Siège social : Mairie de MEAUZAC 82290

Correspondant : Gérard FARGAL : 06.81.69.77.79 ou 05.63.31.64.33

Après une fin de saison 2003/2004 marquée par un très grand succès (550 personnes réunis au repas du soir célébrant les 80 ans du club), la saison 2004/2005 débutera le 5 septembre avec au programme 3 derbies Tarn et Garonnais pour l'équipe fanion (Caussade, Grisolles et Lafrançaise).

Trois nouveaux entraîneurs cette saison avec pour l'équipe 1 Vincent PETIT (ex joueur professionnel), Christophe IRISSOU pour l'équipe 2 et Abdel KESSIMOU pour la 3.

Les cartes de membres seront en vente début août, et pour satisfaire un maximum de public, dès le début octobre, toutes les rencontres des équipes 1 et 2 se dérouleront à Meauzac le dimanche après-midi.

Chez les jeunes, il y aura cette année des équipes dans chaque catégories d'âge, à savoir : 18 ans, 15 ans, 13 ans, benjamins, poussins et débutants. Pour tous renseignements, ou inscription à l'école de foot de Meauzac, prendre contact auprès du secrétaire du club ou tout autre dirigeant.

Dates des manifestations organisées par la J.S.M. :

Ball-trap : 13 août nocturne

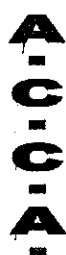
14 août journée plus nocturne

15 août journée

tournoi des jeunes : dimanche 31 octobre

lotos J.S.M. : les vendredis 8 oct, 12 nov, 17 déc, 21 jan,
12 ou 18 fév, 18 mars et 15 avril.

Le bureau de la J.S.M



**Permanences pour la délivrance des permis de chasse chez
Monsieur FRABEL Marcel « La Fontaine » 82290 Meauzac**

samedi 24 juillet, lundi 26 juillet et le lundi 30 août 2004
de 14 h 00 à 18 h 00

Aucun permis ne sera validé par le bureau en dehors de ces dates

Le bureau



Horaire d'ouverture de la bibliothèque



Du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2004
Lundi - mercredi - vendredi
De 17 h 00 à 18 h 00



Extension de la fête d'été vers le centre du village dès l'année prochaine.

Fixée au 2^{ème} week-end de juillet, cette manifestation a été marquée par les températures un peu basses qui ont refroidi l'esprit festif.

Le comité des fêtes remercie les habitants pour leur générosité lors de la tournée des fleurs. La disco du samedi soir a attiré la foule et permis aux jeunes de danser tard dans la nuit (dérogation jusque 3h).

Dimanche, une photo regroupait environ 200 personnes sur les marches de l'église. Elle était suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité. Voitures et tracteurs anciens, concours de pétanque, promenade gratuite en calèche et les stands forains ont permis aux jeunes et moins jeunes de passer un agréable moment.

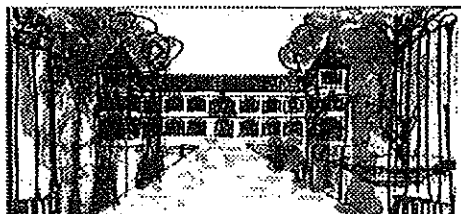
Feu d'artifice offert par la mairie et bal terminaient cette journée. Certains auraient souhaité voir la fête au centre du village, d'autant que depuis le début du mois le bar « la terrasse du Tarn » était ouverte. Ils ont été écoutés puisque photo, vin d'honneur se sont déroulés près de l'église et le concours de pétanque (30 équipes) s'est tenu autour du café.



Les bals continueront à se faire près de la salle des fêtes car pour le moment c'est la seule solution envisageable pour faire face aux aléas climatiques. A cet avantage vient s'ajouter la présence de wc décentes et le petit nombre de voisins (que le comité remercie pour leur compréhension).

L'agrandissement se fera certainement avec les années, mais il faut d'abord trouver des idées d'animations. Chacun de vous peut participer à sa conception, il suffit de nous faire part de vos projets ou mieux encore de nous rejoindre au sein du comité.

Rendez-vous est donné pour l'année prochaine mais aussi pour la fête de la St Martin en novembre.



Le Manoir des Chanterelles

Charme et enchantement au Manoir des Chanterelles !!!

Les travaux de restauration intérieure du Manoir sont terminés depuis quelques semaines.

Nous offrons actuellement une capacité d'hébergement de 5 chambres doubles dont une suite. Référencé par les gîtes de France 3 épis à son ouverture, nous pouvons d'ores et déjà annoncer que très prochainement le manoir se verra attribuer un 4ieme épi pour la qualité de sa prestation.

La décoration thématique de chaque chambre vous fait voyager au travers du monde : l'orientale, l'africaine, la japonaise, la romantique et la Louis XVI bien Française !!!

Après des mois de travaux avec des artisans locaux, la citrouille s'est transformée en carrosse, et les premiers clients se succèdent avec l'arrivée des beaux jours. Ainsi, entre-autre au mois de mai, pendant le festival « Alors chante » Alain Bashung est venu passer une nuit au manoir...

Dans le parc aux arbres centenaires, une immense tente marocaine attend les convives qui souhaitent se retrouver lors d'une réception familiale ou professionnelle.

Si vous souhaitez héberger de la famille, des amis ou organiser des réceptions ou cérémonies à l'intérieur ou à l'extérieur du Manoir avec les services d'un traiteur, n'hésitez pas à nous contacter au 05 63 24 60 70, nous saurons nous adapter à vos besoins.

Nathalie et Sylvain BRARD

Meuzac : quelques dates à retenir

31 juillet remise des Prix du
tournoi de Tennis..

01 août concours de pétanque

24 juil, 26 juil et 30 août
permanences permis de chasse

13,14,15 août ball-trap au lac (J.S.M)

24 août voyage en Dordogne organisé par
le club des Aînés

06 septembre reprise de la belote et
des jeux de société tous les lundis
après-midi salle des Aînés

06 septembre reprise des cours de gym
OASIS renseignements à la boulangerie

12 septembre vide grenier organisé par
l'A.P.E.M

8 oct, 12 nov, 17 déc, loto de la J.S.M

31 octobre tournoi de Foot des Jeunes

13 et 14 novembre fêtes de la St Martin

31 Décembre réveillon à la salle des fêtes
organisé par les A.A.A.A.A.

Dossiers du Maire

Le P.L.U (plan local d'urbanisme)

La commune de Meauzac, devant le nombre croissant de demande de terrains à bâtir et dans l'impossibilité de satisfaire actuellement cette demande a pris la décision de lancer une opération d'envergure : le P.L.U. anciennement P.O.S (plan d'occupation des sols)

- C'est une vision à long terme (15 à 20 ans) qui doit guider notre réflexion, c'est le **développement durable**.
- **Qu'est-ce que le développement durable ?**
C'est l'addition d'une multitude d'actions coordonnées et réfléchies qui vont s'articuler les unes avec les autres.
- C'est bien entendu la création de zones à bâtir dans le village même et à la périphérie de celui-ci.
- C'est la constitution de hameaux d'habitations dans certaines zones éloignées du centre-bourg que l'on peut aménager en quartier.
- C'est la création d'une zone artisanale dans un secteur bien défini de la commune où il y a les possibilités de structures et toute la logistique : voies, réseaux, empiètements, assainissement, sécurité, afin d'accueillir les futures sociétés ou entreprises qui sont prêtes à s'installer à Meauzac, mais dont le projet porté par le Président de la commission économique et sociale n'avait pu être retenu à la majorité des voix dans le centre du village, à proximité de nos écoles, par manque de place (sécurité, voirie, configuration des rues du centre-bourg inadaptée pour ce genre de zone).
- C'est la création de zones vertes (inconstructibles)
- C'est la possibilité de créer une voie d'accès piétonnière vers le lac et la possibilité d'aménager celui-ci.
- C'est la réflexion sur l'aménagement des structures de notre village déjà existantes (cimetières, aires de sport, de loisirs).

Voici toute la réflexion qui est menée actuellement par votre Conseil Municipal avec l'aide du bureau d'expertise chargé des travaux en totale harmonie avec les décisions de vos Conseillers.

Vous avez en annexe les principales phases du P.L.U. : c'est une action qui est maîtrisée par le Conseil Municipal en accord avec la population qui sera obligatoirement concerné à un moment donné de la procédure.

Il est important de préciser ici que le P.L.U. doit également s'inscrire dans le S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) de Castelsarrasin et Moissac. Cette appartenance est toute récente et définitive, cela implique que la commune de Meauzac devra demander toutes les autorisations nécessaires pour les différentes ouvertures de zones auprès de cette entité.

Il est bon de préciser encore et une fois pour toutes, afin de faire cesser de fausses informations, que la commune de Meauzac n'a aucune obligation en matière de logements sociaux et qu'elle reste maître de sa politique de logement. L'obligation est faite pour les communes de plus de 3500 habitants.

Où en est-on aujourd'hui ?

Le P.L.U. est débuté depuis six mois environ et durera encore entre 12 et 18 mois.

- Le Conseil Municipal a dégagé sa vision et le règlement concernant le développement durable de la commune (voir définition plus haut)
- Nous travaillons actuellement sur le zonage global (toutes zones confondues).
- Le schéma d'assainissement a été lancé en parallèle. C'est l'étude de nos installations actuelles par le réseau collectif et les possibilités d'extension de ce même réseau collectif.
- C'est l'étude des sols dans les autres zones de la commune qui déterminera les possibilités d'assainissement (individuel ou collectif).
- Vous avez à votre disposition à la Mairie un registre sur lequel vous pouvez noter toutes les remarques ou suggestions concernant le P.L.U.
- Nous avons tenu une réunion avec les personnes publiques associées dernièrement (D.D.E. , D.D.A., architectes, Conseil Général, élus des communes voisines, Préfecture) auxquelles nous avons présenté notre projet, car au fur et à mesure de nos demandes ces différents acteurs seront consultés.
- Va suivre une réunion publique où toute la population de Meauzac sera conviée
- Sont prévues également des réunions avec les propriétaires concernés dans certaines zones pour mettre en adéquation leur problématique et celle de la commune.
- A l'issue de toutes ces phases, le P.L.U. de Meauzac sera défini et démarrera alors l'enquête publique qui validera ou non le P.L.U. voté par le Conseil Municipal.

Donc en conclusion, pas d'affolement, nous sommes en plein dans la phase de détermination, c'est l'étape actuelle qui va vous permettre de vous manifester et de participer à l'élaboration de notre P.L.U.

* * * * *

Acquisition des bâtiments Marty

La Municipalité a donc fait l'acquisition des bâtiments Marty, plus la Licence IV ; De nombreuses personnes, ont assisté à l'ouverture du bar et j'ai ce soir-là expliqué les raisons de cet investissement.

Investissement qui s'autofinance puisque le montant de l'annuité de l'emprunt contracté sur 15 ans est couvert par le montant du bail commercial et du loyer des deux appartements occupés. Sans compter la subvention de 18% (potentiel fiscal de Meauzac) que le Conseil Général doit nous verser au titre de l'acquisition (150 000€).

C'est donc une opération d'augmentation de l'actif de la commune et de son patrimoine. Notre objectif est de regrouper la zone commerciale de Meauzac en harmonie totale avec les commerces existants, de ramener aussi les locaux de la poste dans le centre du village.

Nous en sommes au tout début et nous ne manquerons pas de communiquer sur l'avancement de ce dossier au fur et à mesure des prises de décisions.

* * * * *

SYNTHESE DES COMPTES 2003

COMMUNE DE MEAUZAC

- **LES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Elles augmentent de 7,2% en 2003. Les frais de personnel n'augmentent que de 1,7% mais les subventions et participations ainsi que les autres charges courantes sont en hausse d'environ 12%. Le retard, courant 2002, dans le mandatement de certaines factures est pour partie, sans doute, à l'origine de cette variation importante. Les charges financières de l'exercice diminuent de près de 11%.

- **LES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT**

Ils sont en hausse de 7,6 % au cours de ce dernier exercice. Les ressources fiscales augmentent de 3,3%, les dotations de 12,7%.

- **LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

De fait la capacité d'autofinancement s'améliore légèrement au cours de ce dernier exercice : +11,3%. Elle représentait en 2003 : 10% des produits contre 9,7% en 2002. Cette CAF a permis à nouveau de couvrir le poids du remboursement de la dette en capital.

- **LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT**

Elles sont en hausse sensible. En 2003, elles s'élevaient à 177358 euros contre 47274 euros en 2002. Ces dépenses ont été financées majoritairement par des ressources propres : CAF, subventions, FCTVA mais également par recours à l'emprunt qui, en attente de dépenses importantes sur l'exercice 2004 a alimenté le fonds de roulement de la commune.

- **LE FONDS DE ROULEMENT**

Il est en très forte augmentation au cours de l'exercice passant de 163247 euros à 311247 euros fin 2003.

- **LA TRESORERIE**

Son montant est très proche du fonds de roulement. Cependant, le besoin en fonds de roulement est redevenu positif du fait notamment de produits de loyers non recouverts.

- **L'ENDETTEMENT**

La dette financière augmente fortement en 2003, passant de 86481 euros, fin 2002 à 346750 euros fin 2003. Cette forte augmentation est générée par la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer les travaux de traversée du village.

BILAN D'ENSEMBLE :

L'exercice 2003 témoigne d'une consolidation de l'amélioration de l'équilibre financier de la commune enregistrée au cours de l'exercice 2002. Il importe donc de poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement courantes afin de faire face à l'augmentation, dès l'exercice 2004, de l'annuité de la dette.